

# BULLETIN

## Décision du tribunal sur la politique de vaccination de l'UHN/Grève au Nouveau-Brunswick/Négociation

### 22 000 membres du SCFP au Nouveau-Brunswick en grève

22 000 travailleurs des hôpitaux, des soins de longue durée, de l'éducation, des universités, des services sociaux, des services correctionnels, des transports et autres représentés par le SCFP ont entamé une grève aujourd'hui au Nouveau-Brunswick au sujet des salaires.

Ils demandent des augmentations de salaire de 3 % chaque année d'un contrat de 4 ans. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a offert à ces travailleurs 8,5 % sur 5 ans.

### L'inflation atteint 4,4%

L'inflation est maintenant de 4,4 % en glissement annuel et devrait atteindre 4,75 % d'ici janvier, selon la Banque du Canada. Une inflation de plus de 3 % est prévue en 2022. En vertu de la loi adoptée par le gouvernement conservateur de l'Ontario, les salaires des travailleurs de la santé sont limités à des augmentations de 1 % au maximum, ce qui signifierait une réelle réduction du revenu familial, après inflation, pour nos adhérents. Sur notre plan pour repousser le plafond salarial, voir page 2.



## La Cour refuse d'intervenir dans la politique vaccinale des hôpitaux

La Cour supérieure de justice de l'Ontario, dans une décision rendue aujourd'hui, a refusé d'accepter la demande des employés du Réseau universitaire de santé d'annuler la politique de vaccination obligatoire des hôpitaux.

**Le SCFP est intervenu dans cette audience et a spécifiquement demandé que la partie de la politique qui permet à l'hôpital de licencier des employés soit annulée.** Cela a également été démenti.

Les employés doivent s'en remettre à la procédure de règlement des griefs et non aux tribunaux pour résoudre ces questions, a déclaré le tribunal.

Une copie de la décision du juge se trouve à [www.ochu.on.ca](http://www.ochu.on.ca)



## Les négociations provinciales échouent sur la santé et la sécurité, la violence et les salaires

Les négociations ont été rompues fin septembre après 3 semaines d'intenses négociations sur ces 3 questions :

- Nous n'avons pas pu persuader les hôpitaux d'accepter de mettre le droit des employés d'accéder au masque N95 dans le contrat
- Nous n'avons pas pu résoudre les principaux problèmes liés à la violence à l'encontre du personnel
- La position des hôpitaux sur les salaires signifierait probablement une autre perte réelle due à l'inflation au cours de la 4<sup>e</sup> année d'un contrat, surtout après 3 ans d'augmentations salariales ordonnées par le gouvernement provincial de 1 %. De plus, toute bonification d'avantages sociaux, au massage par exemple, devrait être payée au détriment de l'augmentation générale des salaires selon les employeurs.

Le SCFP et le SEIU ont lancé une campagne croissante pour repousser les plafonds salariaux et pour une convention collective qui reconnaît votre contribution.

## 7 décembre : une journée pour signer des cartes postales au premier ministre et réclamer un lieu de travail plus sécuritaire

Le 7 décembre, nous vous demanderons de signer une carte postale au premier ministre Ford lui demandant d'annuler la loi qui limite nos augmentations de salaire à 1 % pour les 3 prochaines années.

Ce sera la première d'une série d'actions en préparation aux élections provinciales de l'Ontario en juin 2022.

La télévision et d'autres formes de publicité sont prévues ainsi qu'une campagne croissante d'actions d'adhésion qui commence avec le jour de l'autocollant le 7 décembre.

Veuillez porter l'autocollant et demandez à tous ceux avec qui vous travaillez de signer les cartes postales au premier ministre.

